



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE**

Nombre de conseillers en exercice : <b>39</b>	Date de convocation : <b>28 juin 2024</b>
Nombre de conseillers présents : <b>29</b>	
Nombre de suffrages exprimés : <b>32</b> dont : <b>3 pouvoirs</b>	

**SÉANCE DU 08 JUILLET 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le huit du mois de juillet à dix-huit heures trente, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à Mons (Salle Jean Chauv)

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, Catherine CUZIN, Patrice DARPOUX, David DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Jean-Luc LAQUENAIRE, Guillaume LAURENT, Bernard MANILLERE, Jean-Jacques MATHILLON, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Thierry SEGUIN, Guy TIXIER, Carmen FUENTES (suppléant de Stéphane BARDIN), Serge BOUCHER (suppléant de Loïc CHATARD), Michel BOUDIEU (suppléant de Claude DENIER),

Absents ayant donné un pouvoir :

Brigitte BILLEBAUD a donné pouvoir à Marc CARRIAS, André DEMAY a donné pouvoir à Christelle CHAMPOMIER, Emilie GOURBEYRE a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS, Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT,

Absents représentés :

Stéphane BARDIN, Loïc CHATARD, Claude DENIER,

Absents :

Roland GENESTIER, Pierre LYAN, Gilles MAS, Françoise MECHIN-VERNIER, Vanessa ROLLET, Marc CARRIAS (voir débats)

Secrétaire de séance : Didier CHASSAIN.

**Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.**

Délibération n°2024-88 : <b>Institutions - Dissolution du syndicat intercommunal d'assainissement de la vallée du Buron</b>
---

**Institutions et vie politique - Intercommunalité**

Rapporteur : Claude RAYNAUD

Après plus de 2 années sans budget, et en l'absence d'activité suite au transfert vers les intercommunalités de la compétence GEMAPI, le comité syndical intercommunal d'assainissement de la vallée du Buron n'a plus vocation à exister et doit être dissous.

Or, conformément aux dispositions de l'article L5212-33 du code général des collectivités territoriales, ce syndicat peut être dissous par le consentement des organes délibérants des collectivités membres. La communauté de communes Plaine Limagne en était membre en ce sens qu'elle cotisait au syndicat en lieu et place des communes de l'ancienne communauté de communes des Coteaux de Randan.

La proposition de répartition de l'actif est la suivante :

Communes	Longueur fossés 2014 (en m)	Longueur (=50 %)	Démographie (=25 %)	Potentiel (=25 %)	Solde dissolution
AIGUEPERSE	10410	523,12 €	674,83 €	771,78 €	1 969,73 €
BAS-ET-LEZAT	10440	524,62 €	82,52 €	77,75 €	684,89 €
BEAUMONT-LES-RANDAN	5880	295,48 €	73,70 €	70,04 €	439,22 €
BUSSIÈRES-ET-PRUNS	5380	270,35 €	111,90 €	97,26 €	479,51 €
CHAPTUZAT	2720	136,68 €	121,69 €	104,38 €	362,76 €
EFFIAT	15480	777,89 €	275,22 €	268,26 €	1 321,37 €
MONS	4750	238,69 €	132,22 €	117,93 €	488,84 €
MONTPENSIER	3960	198,99 €	111,90 €	105,25 €	416,15 €
RANDAN	3940	197,99 €	385,90 €	371,13 €	955,01 €
ST-CLEMENT-DE-REGNAT	15360	771,86 €	134,18 €	123,38 €	1 029,42 €
ST-DENIS-COMBARNAZAT	5780	290,45 €	56,56 €	55,22 €	402,24 €
ST-PRIEST-BRAMEFANT	2250	113,07 €	210,33 €	222,10 €	545,50 €
VILLENEUVE-LES-CERFS	13150	660,80 €	129,04 €	115,51 €	905,35 €
<b>TOTAL</b>	<b>99500</b>	<b>5 000,00 €</b>	<b>2 500,00 €</b>	<b>2 500,00 €</b>	<b>10 000,00 €</b>

Le reliquat de l'actif sera utilisé pour régler les frais liés à la dissolution.

Il convient donc aujourd'hui d'approuver la dissolution du syndicat intercommunal d'assainissement de la vallée du Buron, et les conditions de sa liquidation par répartition de l'actif.

→ **Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :**

- d'approuver la dissolution du syndicat intercommunal d'assainissement de la vallée du Buron,
- d'approuver les conditions de sa dissolution par la répartition de l'actif en fonction de la population et du linéaire de fossés concernés comme détaillé dans le tableau ci-dessus.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Et ont signé au registre les membres présents

Pour extrait certifié conforme

À Aigueperse, le 12 juillet 2024

Le président, Claude RAYNAUD

*Original électronique signé électroniquement*